

Déchets toxiques des ménages



Ces déchets ne doivent pas être mis à la poubelle, ni dans la nature.

Ces déchets contiennent des substances toxiques qu'il est nécessaire de ne pas accumuler dans les centres d'enfouissement technique pour ordures ménagères.

Collectés séparément ils seront triés puis traités convenablement.

Les déchets concernés.

- Piles, accumulateurs (appareils rechargeables) , batteries de voitures, batteries ou piles de clôtures
- Tubes Néons, ampoules fluo-compact
- Aérosols de produits toxiques
- Décape-four, Antirouille, Acide, Base,
- Produits de développement photographique
- Peintures, Lasures, Colles, Cires, Vernis, Graisses, Mastics
- Solvants, Diluants, Lubrifiants, Huiles de Fritures
- Détergents, Détachants, Décapant, Détartrant
- Produits de traitement du bois
- Désherbants, fongicides, insecticides, produits phytosanitaires (uniquement activité de jardinage, hors agriculture)

Attention ! Opération réservée aux particuliers

Ils peuvent être apportés aux heures d'ouverture

- à la déchetterie à Void Vacon - pour les habitants de Void-Vacon, Sauvoy et Villeroy.

- aux dépôts-tri de Pagny et Sorcy pour leurs propres habitants.

Pour les autres communes, une collecte annelle est proposée. Conserver ces toxiques en attendant.

Les médicaments non utilisés sont à apporter à votre pharmacien